

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Cathie Gaudreault

<https://www.cadre21.org/membres/ced4f9c120232b8b2a430436>

Date d'obtention : 2026-01-26 14:17:51

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1- À la suite de la confiance ou la dénonciation d'un élève d'une situation de sextage, je dois débiter l'application de la trousse Sexto.
- 2- Je dois questionner le jeune (et les autres jeunes concernés) à partir de la grille d'évaluation de celle-ci. Si c'est considéré comme un acte malveillant, je ne questionne pas le jeune qui a commis l'acte, mais je le rencontre pour lui faire part de la situation et lui confisquer son appareil.
- 3- Je contacte ensuite le poste de quartier de mon secteur pour qu'un agent socio-commutaire soit informé de la situation, viennent rencontrer les jeunes concernés et puisse s'occuper des appareils saisis.
- 4- Une rencontre de sensibilisation pourra être faite par cet agent.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

L'importance de :

- prendre le temps de faire la trousse étape par étape,
- protéger l'intégrité physique et psychologique de mes élèves,
- l'appliquer quand elle est requise ou de rediriger vers la police si elle ne s'applique pas à notre mandat scolaire,
- connaître mes responsabilités et implications dans une situation de dénonciation de sextage (différentes si c'est un jeune, un parent ou un policier qui me rapporte les faits).

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La cueillette des informations. C'est important d'avoir un portrait bien dressé de la situation, mais ça pourrait être difficile pour le jeune de rapporter les faits. Je dois m'assurer d'établir un lien de confiance qui lui permettra de se confier tout en essayant de le rassurer sur le fait qu'il fait la bonne chose en dénonçant.

La saisie des appareils me semble aussi une étape qui ne doit pas toujours être facile. Les jeunes sont très attachés à leur cellulaire et pourraient ne pas vouloir collaborer ou avoir peur des conséquences.



Au coeur de votre stratégie #DevProf



cadre21.org

